

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2021-14

Délibération du conseil d'administration de l'École du Breuil

Séance du 8 octobre 2021

Objet : Convention de partenariat entre l'Académie du climat de la Ville de Paris et l'École Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2021 DASCO 108 des 6-9 juillet 2021 autorisant la Maire de Paris à signer la convention de partenariat entre l'Académie du climat et l'École Du Breuil,

Vu les statuts de l'École Du Breuil,

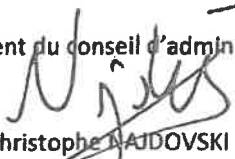
Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article unique

Monsieur le Président du conseil d'administration de l'École du Breuil est autorisé à signer la convention de partenariat entre l'Académie du climat de la Ville de Paris et l'École Du Breuil figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration


Christophe NAJDOVSKI